Par ordonnance impériale en date du 20 de ce mois :

Kadri bey éfendi, est nommé membre du conseil au ministère des finances et promu au grade de fonctionnaire de la troisième classe ;

Rifa'at bey, membre du conseil d'agriculture, est nommé caïmacam du district d'Ardou.

Par une autre ordonnance du 27 :

Hussein Humi éfendi, un des capoudjibachi de S. M. le Sultan, est nommé caïmacam de Viran-Chéhir.

NOUVELLES DIVERSES.

Hier, vendredi, S. M. I. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Foundoukli, pour assister à la prière du vendredi.

— Mardi dernier, S. A. la Validé Sultane, accompagnée de quelques dames de la maison impériale, a honoré de sa présence l'Exposition des produits qui doivent être envoyés à Londres; elle a visité toutes les salles, et a été très satisfaite de la beauté et de la variété de ces produits.

— C'est avec plaisir que nous annoncons que le Capitan Pacha est complétement remis de l'indisposition dont nous avons parlé dans notre précédente feuille, et qu'il a repris hier ses importants travaux.

— Jeudi dernier, sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre, a donné un grand dîner auquel ont été invités les sujets ottomans qui, à différens titres, se rendent en Angleterre pour l'Exposition universelle de Londres, ou se sont occupés de l'Exposition qui a eu lieu dernièrement au ministère du commerce. Voici les noms de ces personnes :

Gelaledin pacha; Mustafa pacha, vice-amiral; M. Mousurus, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Angleterre; M. Aleco Vogoridès, conseiller de sa mission; Sali bey, capitaine du bateau à vapeur qui doit transporter les articles de l'Exposition; le mufetché du Tidjaret; Rouof pacha, fils de Rifa'at pacha; Sali éfendi, Balmumji qui doit accompagner les objets; les capitaines anglais de marine au service de la Porte, MM. Slade et Baxter; M. Bethouse, membre du bureau de traduction de la Porte, et M. Cafontaine, négociant. Au dessert, sir Stratford Canning a porté un toast à S. M. le Sultan, et M. Musurus à la reine d'Angleterre. Ce dîner a été suivi d'une brillante soirée à laquelle ont assisté 1 plupart des chefs de mission, et dont les honneurs ont été faits par sir Stratford et lady Canning avec la courtoisie la plus exquise.

— Mardi dernier, M. Kleizl, chargé d'affaires d'Autriche, s'est rendu chez le ministre des affaires étrangères, et a eu une conférence avec ce haut fonctionnaire.

— Le clergé arménien-catholique vient de faire une perte regrettable dans la personne de Mgr François Astarg, évêque d'Arvinion; digne prélat est décédé mercredi passé, à la suite d'une maladie douloureuse, à l'âge de 58 ans, emportant les regrets de tous ceux qui avaient été à même de le connaître. Ses dépouilles mortelles ont été ensevelies jeudi dernier à l'église de Galata, avec une grande pompe.

Le convoi funèbre qui accompagnait de Péra à Galata le corps du défunt, était suivi de tout le clergé arménien-catholique, dont le nombre était, dont la tristesse attestait les regrets universels. Mgr Hassoun, patriarche, assisté par les évêques d'Angora, d'Erzeroum et de Brousse. On a prononcé au milieu des sanglots des assistans, le panégyrique du défunt évêque, retraçant dans un tableau saisissant les fatigues, les souffrances de son apostolat, ses vertus modestes, ses douces qualités. Sur un magnifique catafalque érigé au milieu de l'église, reposait le corps du défunt, revêtu de ses habits pontificaux.

Jeudi dernier, MM. Michel et Joseph Naum, se sont rendus au palais impérial de Tchéragan et ont été admis à l'honneur de déposer aux pieds de S. M. I. l'expression de leur soumission et de leur profonde reconnaissance. Le Sultan a daigné leur représenter l'assurance de sa haute satisfaction et leur donner un témoignage de sa munificence.

— Des lettres de Bucarest du 14 de ce mois, et de Yassi du 20, nous annoncent que le départ des troupes russes qui sont dans les principautés est positif et officiel; elles ont reçu l'ordre du ministre de la guerre de se mettre en marche le 27 avril prochain.

— On nous écrit des Dardanelles, le 26 mars :

« Un journal grec d'Athènes, le *Siècle*, rend compte dans son numéro du 3-15 mars d'un fait tragique qui aurait eu pour acteurs principaux le fils du pacha et la fille d'un prêtre grec; il en serait résulté une lutte sanglante qui aurait laissé sur le champ de bataille plusieurs morts et blessés; ce fait peut être connu partout, mais non pas aux Dardanelles où il se serait accompli.

« En parlant du fils du pacha, le *Siècle* ne dit pas s'il est le fils du gouverneur civil qui n'a ni femme ni enfant, et par conséquent aucun besoin d'institutrice (la fille du prêtre était institutrice, dit le *Siècle*) ou du gouverneur militaire qui n'a qu'un enfant de cinq ans, incapable de manier, par conséquent, une arme meurtrière.

« Parmi les prêtres grecs, il n'en est pas un qui eût une fille institutrice. Ainsi donc tout ce drame sanglant déroulé par le *Siècle*, l'intervention du consul russe des Dardanelles, l'attaque du consulat, la fuite du prêtre avec sa famille, tous ces faits ne sont qu'une invention du *Siècle* qui aura voulu amuser les lecteurs au détriment de la vérité. »

— On nous écrit d'Alep, en date du 5 de ce mois :

« La conscription est finie pour la ville d'Alep par l'enrôlement de 320 individus. Aucun désordre n'est arrivé, ni contestation d'aucun genre. Des officiers supérieurs sont déjà partis pour faire la conscription dans les villes et villages du pachalik. Seulement une portion des Turcmans de la plaine d'Antioche font des difficultés à donner des soldats; mais tout fait espérer que ce fait isolé n'aura pas de conséquences fâcheuses, et que le bon sens et la prudence leur persuadera de se soumettre à la loi commune.

« Les chefs des arabes Monaly, Kaddidin, Zobr, et bonne portion des Anezis sous les ordres de Cheik Giadan ont fait leur soumission et ils ont promis au colonel pacha de payer les impositions, même celles qui sont arriérées. La conduite sage et pleine d'énergie de notre gouverneur a amené cette soumission, produit ce dévouement de tous les chefs des tribus nomades des arabes. Pour donner une idée de l'activité de Mohamed pacha, il suffit de faire connaître que des différences dans un trésor dans l'espace de 14 ans, notre gouverneur a pu jusqu'à ce moment faire rentrer 2,500 bourses (300,000 fr.)

« Le consul de France, et le Dr. Emeral, médecin de la quarantaine à Alep ont été décorés de l'ordre de la Légion-d'Honneur, pour le dévouement et les services rendus dans les derniers événemens de cette ville. »

— On ne lira pas sans intérêt les lignes suivantes que M. Caillat de Paris a fait insérer dans le *Journal des Débats* du 11 de ce mois :

« Le navire l'*Athalie* est parti le 13 février de Rouen pour Constantinople; il va être suivi du brick *le Grand-Fréderic*, de 350 tonneaux, capitaine Dejoie, qui partira de Rouen pour la même destination, dans la seconde quinzaine de mars.

« Ces deux expéditions, organisées par MM. Giusepp fils et cie, de Constantinople et M. J. Caillat, de Paris, seront, il faut l'espérer, le prélude d'un service régulier entre Paris et Constantinople, par navires à voiles jusqu'à Rouen. Il est à souhaiter que plus tard les bateaux à vapeur viennent aussi desservir cette ligne. Il nous sommes bien informés, il est déjà question d'établir un service de cette nature entre Anvers et les Echelles du Levant. Les travaux exécutés dans la basse Seine, pendant ces dix dernières années, permettent à tout bateau à vapeur de venir mouiller dans le port de Rouen, et il est fort peu de navires qui, plus tard ou ne puisse en faire autant pour Paris.

« Jusqu'à présent les marchandises de Paris, expédiées dans le Levant, ont toujours suivi la voie de Marseille, en supportant des frais de transport de 130 fr. à 150 fr. la tonne de mer.

« Par Rouen, ces frais dépasseront rarement 60 fr. la tonne. Une économie de cette importance doit, avec l'aide des canaux et des chemins de fer, provoquer dans quelques départemens un changement de direction dans les envois de marchandises destinées pour le Levant. En un mot, c'est une lutte à établir entre la route de Marseille et celle de Rouen. Or, tout ce qui concourra en fait de transport contribue à augmenter nos débouchés pour l'exportation.

« Pour faciliter le trajet par Rouen, il faut que le fret ne manque pas et qu'il se compose en partie de marchandises importées, afin de pouvoir aussi charger celles d'un poids léger et d'encombrement qui ne manquent pas à Paris. Le fret lourd peut qu'on fois se trouver avec des vins, des cuivres, des zincs, des pointes de Paris, etc.; mais il serait presque toujours assuré si la raffinerie de Paris pouvait, à l'exemple de la Hollande, de la Belgique, de Londres et de Marseille, exporter des sucres pilés. Il faudrait, à cet effet, qu'on arrivât à convertir le sucre en pains ou sucre pilé, et que, comme cela se pratique ailleurs, la douane de Paris laissât primer également ces deux genres de sucre.

« Avec une amélioration de cette nature, nous ne mentionnons pas en doute que les expéditions directes de Marseille et de Méditerranée ne prennent bientôt une marche suivie et régulière. Par exemple, nous dirons que si la raffinerie pouvait à présent exporter des sucres pilés, elle aurait immédiatement, non pas un, mais plusieurs chargemens d'assurés. On comprendra facilement cela, si nous ajoutons que le sucre pilé se conserve mieux pendant un long trajet, et qu'il est d'un usage plus général dans beaucoup de contrées par la raison simple que les droits en sont moins élevés que sur les sucres en pains, qui souvent mêmes sont prohibés, comme cela a lieu en Russie.

« La raffinerie de Paris peut donc, en développant son industrie, rendre de grands services au commerce et à la navigation. Elle doit se préparer à entrer en lice sur tous les marchés étrangers pour la vente de ses produits; elle y trouvera les mêmes avantages qu'elle a rencontrés en se livrant à l'exportation pour la Suisse et en allant jusqu'à Bâle et à Zurich approvisionner des cantons qui sont pour ainsi dire sous la dépendance des raffineries de Cologne et de la Hollande.

« Pour en juger, voici l'état comparatif, depuis 1846 jusqu'à ce jour, des sorties de sucre raffiné des raffineries de Paris :

1846.	200	barriques.
1847.	718	—
1848.	381	—
1849.	716	—
1850.	1,493	—
1851.	1,814	—

— On sait que la question de savoir si le service des paquebots des Messageries nationales sera continué par le gouvernement, ou mis à une compagnie particulière, se débat en France depuis quelque temps. Il paraît qu'elle vient de résoudre dans ce dernier sens. Voici ce que nous lisons dans le même numéro de la feuille que nous venons de citer :

« Les bureaux de l'assemblée législative se sont réunis le 10 mars pour examiner quatre projets de loi ou propositions mis à l'ordre du jour.

« Ils se sont d'abord occupés du projet de loi présenté par le ministre des finances pour concéder à l'industrie privée le service des paquebots-postes de la Méditerranée. Ce projet a été accueilli avec une faveur marquée par la plupart des orateurs qui ont pris la parole dans la discussion générale. On a fait quelques observations sur divers détails du traité que le ministre propose à l'Assemblée de ratifier; mais en somme il a été approuvé par une très forte majorité dans toutes ses parties. Personne n'a mis en doute que la Compagnie concessionnaire ne présentât toutes les garanties désirables. La majorité a reconnu que le chiffre de 3 millions de subvention, opposé aux 5 millions que ce service coûte aujourd'hui à l'Etat, présentait une économie considérable; et surtout n'avait rien d'exagéré, quand on faisait entrer aussi en ligne de compte l'accroissement de service, le développement des constructions et toutes les charges nouvelles que la Compagnie concessionnaire s'engage à supporter.

« C'est dans dans ce sens que se sont prononcés MM. Berryer, Dupin, Léon Faucher, de Mouchy, Darisie, Chassaigne-Goyon, de Laboulie, de Greslan, Maissiat, les amiraux Lainé, Depetit-Thouars, et autres. M. Dufaure a déclaré que le principe du projet du gouvernement lui paraissait excellent; il a demandé seulement que les bâtimens employés à ce service postal fussent construits d'après le système anglais, et pussent être au besoin armés en guerre. L'amiral Cécille s'est plaint de ce que la supériorité acquise d'abord aux paquebots français soit depuis longtemps compromise par des concurrens plus habiles. Il faut cinq bateaux à vapeur, a-t-il dit, de 300 chevaux; la Compagnie qui se présente offre de les construire. Les bâtimens actuels de l'Etat sont de moindre force et sont usés à tel point que bientôt il faudra les renouveler intégralement. De là, a-t-il ajouté, une dépense de 4 à 10 millions ajouter aux 5 millions annuels du service. Il serait donc très avantageux pour l'Etat de traiter avec l'industrie privée, en lui faisant des conditions rigoureuses, mais équitables. M. Collas a aussi parlé en faveur du projet de loi, et a insisté pour que le service pût commencer le plus tôt possible. Du reste, les crédits votés pour l'entretien du service actuel expirent à la fin du mois. Aussi le gouvernement a-t-il demandé que la loi fût discutée d'urgence, ce qui n'a été contesté par personne.

« La Commission se compose de MM. de Laboulie, Sauvaire-Barthélemy, de Mouchy, Darisie, de Greslan, Hubert-Delisle, L. Reybaud, Collas, Dufaure, l'amiral Cécille, Hovyn-Tranchère, Lagrange (du Cers), d'Adelsward, Maissiat et Léon Faucher. »

— On nous communique la note suivante, en nous priant de l'insérer dans notre feuille de ce jour :

« Le sieur François, Giacometti arrêté, et mis à la cale pour le numéro du 21, n'a pas été saisi pendant la nuit, mais entre six et sept heures de la matinée du onze.

« Ce n'est pas dans le couvent de St-Benoît, mais dans une chambre des appartements où se trouve le moulin et faisant partie de l'enclos de St-Benoît que François Giacometti s'était réfugié à l'insu de tout le monde de la maison ou du couvent de St-Benoît. »

— Avant-hier, un incendie a éclaté dans le quartier de S-Demitri, et n'a fort heureusement détruit que la maison où le feu avait pris, grâce à l'activité philanthropique d'une personne dont un témoin oculaire nous donne le nom en même temps que les détails de cet incendie; comme dous ne sommes pas assez à plus d'intérêt pour nous approprier pendant, nous laissons avec plaisir ce nom dans le récit, dussions-nous blesser la modestie de celui qui le porte, fort honorablement d'ailleurs.

« Quoiqu'il soit 2 heures du matin, je prends la plume pour vous écrire ces quelques mots; car je tiens tout particulièrement à vous signaler un fait dont j'ai été témoin, et qui a toute mon admiration.

« Jeudi, je causais avec M. Antoine Alléon vers les 11 heures du soir, lorsque nous vîmes éclater le feu dans le quartier de St-Demitri. Après s'être muni d'un sac d'argent, M. Alléon courut en grande hâte vers le quartier. Arrivés sur le lieu du désastre, nous trouvâmes une maison embrasée, et une autre près de s'enflammer. Les pompes étaient mal dirigées, et le manque d'eau rendait leur action nulle. M. Alléon vit qu'en empêchant la maison voisine de prendre feu, il pourrait préserver d'une ruine certaine tout le quartier; il réunit les pompes sur ce point, et ayant littéralement les pieds dans le feu, d'une main il donnait de l'argent aux porteurs d'eau, tandis que de l'autre il dirigeait lui même le tuyau de la pompe principale. Grâce à ses efforts aussi courageux qu'généreux, M. Alléon sauva tout le quartier. »

— Aujourd'hui vers deux heures du matin, un second incendie a éclaté à Egri-Capou, et a dévoré un téké, mais on aurait un mal bien plus grand à déplorer sans l'état calme de l'atmosphère et les prompts et nombreux secours qui ont été dirigés sur le lieu du sinistre.

— Hier, a eu lieu au Théâtre-Italien le concert de MM. Rods et Montanari. Le public a vivement applaudi ces deux artistes qui possèdent, l'un et l'autre une véritable supériorité et n'inspirent qu'un regret, celui de ne pas les avoir entendus plutôt et plus souvent. Parmi les morceaux qui ont été exécutés, nous avons remarqué le morceau de violon fait par M. Pisani à M. Rods. Ce morceau révèle chez M. Pisani d'excellentes qualités que l'étude ne peut que perfectionner; une grande science d'orchestration, de l'imagination et du goût. Avec le temps et en étudiant les bons maîtres, M. Pisani donnera à son style cette ampleur et cette souplesse qui lui manquent encore. L'audition de ce morceau a excité de vifs applaudissemens.

— Lundi prochain aura lieu une brillante représentation au bénéfice de M. Nicola Marchese dont le public a si souvent applaudi les danses pleines de grâce et de légèreté. Nous donnons avec plaisir le programme de ce bénéfice, persuadés qu'il attirera à cette soirée un public nombreux :

3me acte de *Robert le Diable*; pas de caractère, *Babby Polka Mazurka*. Un pas de trois.

4me acte de *Robert le Diable*.

La *Tarantelle Napolitaine*; 5me acte de *Robert le Diable*.

(Correspondances particulières.)

ANDRINOPLE, 20 *mars*. — Lundi, une centaine de prisonniers bosniaques sont arrivés sous l'escorte de 300 hommes de cavalerie; parmi eux se trouvent le pacha de Moktar et un autre pacha de la province de l'Erzégovine. Leur départ pour Constantinople a eu lieu hier matin.

Le nouveau molleh n'ayant pas jugé à propos de venir occuper son poste dans cette résidence, a envoyé à sa place un caïmakam pour le remplacer, durant le temps de sa gestion.

Les recherches de S. E. Hafus pacha, pour se saisir des meurtriers de la victime de Sare Sadir, viennent d'être en partie couronnées de succès; les gendarmes du district de Demotico sont parvenus à s'emparer de trois de ces coupables, dont deux turcs et un grec, de dernier du même village de Sare Sadir, et qui d'après les déclarations obtenues paraît le plus coupable; bref, ils ont déclaré être les meurtres du bakal Ghiorghi, et l'on est à la recherche des 4 autres coupables. Le pacha a très généreusement récompensé les gendarmes qui ont exécuté cette importante saisie. Des ordres transmis par notre pacha à tous les villages de son eyalet, promettent 500 p. de récompense à quiconque viendrait dénoncer un voleur qui commettrait des méfaits dans les villages ou à battre la campagne, et le plus grand secret serait tenu sur les révélations qui seraient faites. Cette précaution est indispensable, sans quoi les voleurs instruits d'où serait parti le coup, ne manqueraient pas à leur sortie de prison, de se venger du révélateur d'une manière ou d'autre.

Le pacha d'accord avec le conseil a présenté au gouvernement impérial un projet pour l'organisation d'un corps de 80 gardes montés à cheval et moitié à pied; 10 izaous seraient choisis parmi les membres du conseil, qui auraient chacun 40 hommes sous ses ordres dont ils répondraient; ces 80 gardes feraient la police de l'eyalet d'Andrinople et comme ces gens doivent être payés on a dû soumettre ce projet à Constantinople. S'il est approuvé, comme on n'en doute pas, le pacha de Philippopoli, et d'autres caïmakams seraient invités à suivre le même exemple.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 14 mars.)

Le gouvernement avait pris une résolution de la plus haute importance. Cette résolution était celle de se servir pour les élections générales de la garde nationale, qui aurait lieu le 25 mars prochain, non pas de la loi du 31 mai dernier sur le suffrage universel, mais de la loi de 1848, ou plutôt du décret du gouvernement provisoire sur ces élections.

La commission chargée de l'examen du projet de loi organique de la garde nationale s'est réunie le 11. Le ministre de l'intérieur s'est rendu dans son sein et a déclaré qu'il renonçait à la résolution, dont il avait fait part à la commission dans la séance précédente, de procéder à la réélection triennale dans la garde nationale le 25 mars, et il a été convenu entre la commission et le ministre que les élections n'auraient lieu qu'après la promulgation de la loi présentée par M. Baroche, et qui, après avoir été étudiée par le conseil d'État, est en ce moment l'objet des délibérations de la commission.

Cependant il y avait encore quelques difficultés dans la forme. Le ministre, contrairement à ce qu'il avait dit dans les séances précédentes, a déclaré que, du reste, le gouvernement n'avait pas besoin d'être autorisé par une loi spéciale pour se dispenser de faire les élections au 25 mars.

La commission n'a pas été de cet avis, et en se rappelant les raisons déjà données par le ministre lui-même à cet égard, elle a pensé qu'une loi était nécessaire pour proroger le pouvoir des officiers et des sous-officiers de la garde nationale au delà du terme pour lequel ils ont été élus.

On assure que néanmoins la commission a cru devoir ajourner encore sa résolution, et laisser au ministre le temps nécessaire pour se raviser et prendre lui-même l'initiative d'un projet de loi transitoire jusqu'au vote de la nouvelle loi.

Le ministre de l'intérieur s'est rendu le 13 au soir de la commission de l'Assemblée chargée de l'examen de la loi organique sur la garde nationale.

Le ministre s'est borné à déclarer que le gouvernement persistait dans l'attitude qu'il avait prise dans les séances précédentes, c'est-à-dire qu'il ne croit pas devoir prendre l'initiative pour proroger par une loi les pouvoirs des officiers et des sous-officiers de la garde nationale. On sait que c'est le 25 de ce mois que par suite d'un décret du gouvernement provisoire doivent cesser les fonctions des officiers et des sous-officiers.

Aussitôt après cette déclaration, le ministre s'est retiré. Le commission a décidé à l'unanimité qu'elle soumettrait à l'Assemblée, dans la séance du 14 un projet de loi tendant à surseoir aux élections de la garde nationale jusqu'après la promulgation de la loi organique, qu'elle élabore en ce moment, et dont, ainsi que nous l'avons dit, elle pourra prochainement saisir l'Assemblée.

Une dépêche télégraphique du *Corriere italiano* reçue le 15 nous apprend que la loi sur l'élection des officiers de la garde nationale a donné lieu dans l'assemblée législative à de vives discussions. Cette loi a été adoptée par 418 voix contre 239.

ANGLETERRE.

Malgré les humbles proportions auxquelles lord John Russell s'est vu forcé de réduire son bill contre les titres des évêques catholiques, on ne paraissait pas très persuadé en Angleterre qu'il parvînt à la faire voter.

Voici comment s'exprime le *Globe* :

« Ce n'est pas la première fois que nous nous apercevons de la difficulté de faire des lois contre Rome, et sûrement ce ne sera pas la dernière. Le résidu de notre entreprise actuelle, qui vient d'être exposé par le ministre de l'intérieur, est suffisamment mortifiant pour ceux qui s'étaient imaginé qu'il était aussi facile de venir à bout de l'Église que de définir les fonctions d'un grand jury; aussi aisé d'enchaîner Protée que de prendre le premier venu par les talons. A voir comme beaucoup de gens politiques réclamant à grands cris une législation vigoureuse, on croirait réellement que nos actes du Parlement ont force de loi sur les bords du Tibre comme sur ceux de la Tamise. Nous commençons enfin à nous apercevoir que nous avons commis, à propos de Rome, à peu près la même méprise que beaucoup de pieux chrétiens avaient commise à propos des religions de l'Inde. Des centaines de zélés missionnaires avaient quitté nos rivages avec la conviction que leurs prédications ne rencontreraient aucun obstacle que l'ignorance naturelle à des peuples sauvages; mais ils arrivaient là-dessus péniblement désappointés de trouver qu'il s'agissait affaire à une croyance ancienne, qui comptait ses fidèles par centaines de millions, qui avait ses livres saints, ses colléges, sa discipline, sa longue succession hiérarchique. C'est dans un pareil esprit que nous parlons de faire des lois contre Rome avec autant de sang-froid que nous parlerions d'un nouveau tarif ou d'une réforme municipale. Jusqu'à ce que nous nous soyons enchevêtrés dans le dédale d'une législation avortée, nous ne songeons pas à l'immense mécanisme que la cour de Rome peut dresser et faire agir contre nous, aux facilités qu'une libre Constitution prête à l'adresse perfide de sa tactique, et à la force formidable inséparable d'un pouvoir qui abandonne tout autre département de l'action humaine pour se concentrer sur le développement de son influence spirituelle. »

Le ministère de lord John Russell vient de subir un nouvel échec dans la Chambre des Communes. La motion de lord Duncan sur l'administration des terres et des forêts de la Couronne a été votée par 120 voix contre 119, laissant ainsi le cabinet en minorité d'une voix.

Dans les circonstances ordinaires, on aurait peut être fait peu d'attention à ce résultat; il y a long-temps que l'on réclame contre la mauvaise administration de cette partie de la fortune publique, contre les abus de tout genre dont elle paraît être entachée; il y a long-temps qu'il est question de lui ôter l'indépendance exclusive dont elle a joui jusqu'ici, pour la faire rentrer dans la règle commune, et l'on savait que la position n'était plus défendable; aussi le gouvernement, bien convaincu de la nécessité de faire des concessions, a-t-il annoncé qu'il préparait lui-même un bill sur la matière. Malgré cette promesse, il a été battu, et cette impatience de la Chambre donne aujourd'hui une gravité réelle à ce nouveau symptôme de la dissolution de la majorité ministérielle.

On lit dans le *Times*, au sujet du vote sur la motion de lord Duncan :

« Il est évident que nous vivons sous un régime de crise ministérielle perpétuelle et dans l'état le plus anormal du monde. Le Parlement, sans une majorité ministérielle, est une anarchie législative. Qui peut dire d'où sortiront les mesures législatives pour la session actuelle? On croit que dans le cas d'élections nouvelles, la brigade irlandaise, comme on l'appelle, sera doublée par la dernière réforme électorale de cette île, et il est possible que les protectionistes eux-mêmes se renforcent. Le plus grand danger pour l'État serait que le gouvernement passât aux mains d'hommes exclusivement dévoués aux intérêts d'une classe. »

AUTRICHE.

On sait que l'installation immédiate d'un pouvoir central fédéral, tel que la première commission de la conférence de Dresde l'avait proposé, a échoué jusqu'ici par suite de l'opposition des petits États de l'Allemagne, jaloux de l'immense prépondérance que ces propositions assuraient aux États de premier et de second ordre. La quinzaine, depuis le 22 février jusqu'au 8 mars, qui devait être employée à opérer l'entente entre tous les États et à amener le 9 mars à un vote définitif, a été également consacrée par l'Autriche et la Prusse aux négociations entre les deux cabinets de Vienne et de Berlin sur quelques questions qui les intéressaient plus particulièrement. La Prusse ne semble plus voir d'autre issue que le retour pur et simple à l'ancienne Diète, idée qu'elle repoussait pendant les années 1849 et 1850. Les petits États se sont, à l'exemple de la Prusse, ralliés à cette idée, contre laquelle l'Autriche, de son côté, s'élève avec force depuis que les circonstances ont fait que tout remaniement de l'ancienne Diète ne peut que tourner à l'accroissement de la prépondérance de la monarchie autrichienne. Pendant cette même quinzaine, le prince de Schwartzenberg a adressé à tous les chargés d'affaires et agens de l'Autriche en Allemagne une circulaire dans laquelle perce l'humeur que l'opposition des petits États cause à l'énergie du premier ministre autrichien.

La *Nouvelle Gazette de Prusse* du 9 mars donne le texte de cette circulaire, qui est ainsi conçue :

« Par suite de la convention faite dans la dernière séance plénière, les conférences ministériel-